



P.V . de l'assemblée générale de l'Association Catimini non présenteielle 2020

1. Ouverture de l'assemblée

En raison de la situation sanitaire actuelle, l'assemblée générale de l'association Catimini n'a pas pu avoir lieu en présentiel.

L'invitation, l'ordre du jour ainsi que les bulletins de votes ont été envoyés à tous les membres le 15 janvier 2020.

Au 29 janvier 2020, 7 bulletins de votes ont été reçus. Les bulletins ont été collectés par Madame Jocilene Pillonel et vérifiés par Mesdames Solène Gendre et Zoé Fleury.

2. Approbation du PV de l'assemblée 2020

Aucune remarque concernant le PV de l'AG du 14 novembre 2019.

Vote : Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Le PV est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport de la présidente

Présentation de comité : Mme Valérie Tercier, responsable de la facturation
Mme Mickaela Konu, caissier
Mme Solène Gendre, présidente
Mme Noémie Jacquiard, responsable des manifestations
Mme Nathalie Vultier, secrétaire

Présentation des maîtresses : Mme Jocilene Pillonel, notre maîtresse depuis 4 ans
Mme Sylvie Egger, auxiliaire d'éducation qui seconde Mme Pillonel le mercredi au groupe de jeux mais également pendant les groupes de maternelle une fois par semaine et par groupe

Activités de l'association :

Travail avec les enfants

Année 2019-2020 :

Durant l'année scolaire 2019-2020, Catimini a accueilli un total de 25 enfants (7 Chénens, 2 Autigny, 1 Neyruz, 15 Cottens) soit 9 enfants dans le groupe maternelle du lundi-jeudi, 9 le mardi-vendredi et 7 enfants dans le groupe de jeux.

En raison de la pandémie de Covid-19, notre école a été fermée du 13 mars au 11 mai 2020. Les frais d'écologie n'ont pas été facturés pour cette période. Nos maîtresses ont bénéficié des indemnités de l'état en raison des RHT.

Les différentes sorties et manifestations de la fin d'année scolaire 2019-2020 ont malheureusement été annulées.

Année 2020-2021 :

Pour l'année scolaire 2020-2021, nous avons 14 inscriptions soit 4 enfants dans le groupe du lundi-jeudi, 4 enfants dans le groupe du mardi-jeudi et 6 enfants au groupe de jeux les mercredis.

Cette année encore, notre association poursuit sa collaboration avec les communes d'Autigny et de Chénens.

La Commune de Cottens nous alloue une subvention de CHF 300. — par enfant du village et soutient notre association en payant la location de la salle de classe.

Les Communes d'Autigny et Chénens subventionnent les familles de manière différente. Les parents de ces communes sont invités à prendre contact avec leur administration communale pour la demande de subventions. Le Comité remercie les communes pour leur soutien indispensable au bon fonctionnement de l'école maternelle.

Le comité souhaite rappeler que notre association ne fonctionne qu'avec les frais d'écolage et les subventions de la commune de Cottens. Nous vous remercions d'avance, comme chaque année, de respecter les dates de paiement des factures ou, au besoin, de prendre contact avec nous. Nous vous rappelons que le second rappel, s'il est nécessaire, vous sera facturé CHF 5.—.

Le Comité tient également à préciser que ses membres sont des personnes bénévoles. Les membres qui ont des enfants scolarisés au sein de Catimini paient également la cotisation annuelle de CHF 30. —, ainsi que les mêmes cotisations que tout le monde.

4. Comptes 2019-2020

Pour l'année 2019-2020, les comptes présentent :

Un total des produits de CHF 29'470. — pour un total de charges de CHF 31'974.56.-

L'exercice se termine avec une perte de CHF 2'504.56

Cette perte s'explique en partie par les semaines de fermeture qui n'ont pas été facturées aux parents mais pendant lesquelles l'Association a compensé les 20% de salaires non couverts par les RHT.

Aucune remarque concernant les comptes 2019-2020.

Vote : Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Les comptes 2019-2020 sont approuvés à l'unanimité.

5. Nomination d'un nouveau vérificateur des comptes

Vérificateurs des comptes pour la prochaine assemblée en automne 2021.

1^{er} vérificateur : Mme Marianne Clerc
2^{ème} vérificateur : M. Guillaume Gendre

6. Budget 2020-2021

Pour ce nouvel exercice, le chiffre d'affaires budgété est inférieur à celui de l'exercice précédent car il y a moins d'enfants inscrits.

Les charges budgétées s'élèvent à CHF 34'390. – pour l'exercice en cours.

Le bénéfice budgété s'élève à CHF 21'520. – pour l'exercice en cours.

Le budget présente un déficit de CHF 12'870.–.

Une remarque de Mme Anne Pidoux : « *De quelle manière va être compensé le déficit prévu ?* » Les dépenses liées aux manifestations et sorties devraient être réduites encore cette année. Le comité va envisager une demande de subvention aux communes de Cottens, Autigny, Chénens et Neyruz.

Vote : Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Le budget 2020-2021 est approuvé à l'unanimité.

7. Démission et admission au sein du comité

Comme vous le savez, le comité est à la recherche de personnes souhaitant s'investir un peu dans notre association.

Le travail du comité représente 3 comités annuels et une assemblée générale. Le rôle du comité est d'assurer le fonctionnement financier et administratif de la structure et de seconder les maitresses dans l'organisation des différentes manifestations.

Il est vraiment important, pour le futur de l'Association, que de nouveaux parents concernés par le groupe de jeux et/ou la maternelle s'investissent.

Le comité a reçu la candidature de Mme Zoé Fleury pour reprendre le poste de présidente de l'Association Catimini.

Vote : Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

L'admission de Mme Fleury est approuvée à l'unanimité.

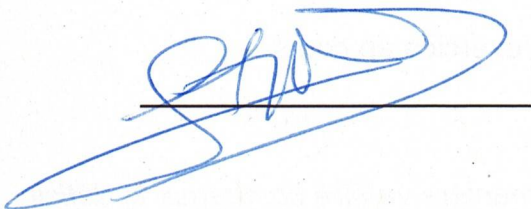
C'est avec regret que nous acceptons la démission de Valérie Tercier. Nous la remercions pour son investissement au sein de Catimini depuis 2013. Le comité aura l'occasion de la remercier comme il se doit lors du souper annuel du comité.

8. Divers

Malheureusement, la situation sanitaire ne nous permet pas de planifier de manifestations pour le moment.

Cottens, le 2 février 2021

Présidente
Solène Gendre



Secrétaire
Nathalie Vultier

